

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021

Le présent rapport a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal pour que le débat sur les orientations budgétaires ait lieu dans de bonnes conditions.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il est imposé aux communes de 3 500 habitants et plus par la loi du 6 février 1992.

Il s'agit de l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif par l'assemblée.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel et n'est pas soumis au vote de l'assemblée mais il fait cependant l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer de sa tenue conformément à la loi.

Ce rapport détaille les principaux éléments de contexte dans lequel s'inscrit le projet de budget 2021 (I), présente une synthèse de la situation financière de la Commune (II) en mettant en perspective les cinq dernières années et enfin il donne les principales orientations et éléments du budget 2021 (III) qui seront adaptés suite au débat.

I. **Eléments de contexte national et local**

A. Les éléments de la loi de Finances pour 2021

Après la crise économique de 2008, la loi NOTRe de 2015 et la crise sanitaire de 2020, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021 est fléché comme « Le Budget de la relance ». Pour les ménages suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 30% des 20% restant imposable, puis 65% en 2022 et 100% en 2023. Pour les entreprises baisse des impôts de production pour relancer leur compétitivité et pour les Collectivités Territoriales soutien aux investissements et mise en place d'un plan de relance autour de trois grandes priorités : l'écologie, la cohésion et la compétitivité.

Ce PLF 2021 ne remet pas en cause la stabilité du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) même si, comme chaque année, certaines communes verront cette recette baisser et d'autres la verront progresser. Concernant la Commune la recette serait environ de 254 000€.

Les dotations de soutien à l'investissement, DETR et DSIL, devraient peu évoluer en dehors de la part supplémentaire de DSIL prévue dans le cadre du plan de relance. Elle s'élève à 1 Md€ en crédits d'engagement mais seulement 100 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2021.

B. Les éléments au niveau Régional et Départemental

D'autres éléments sont à prendre en compte pour orienter le budget de 2021 de la Commune.

La Région et le Département sont deux échelons territoriaux qui ont un rôle essentiel à jouer dans la relance. Ils interviennent directement dans le financement de certaines infrastructures et réseaux et ont un impact fort sur les autres niveaux de collectivités (communes et EPCI) via leurs subventions et cofinancements. Le renouvellement en juin des Conseillers Régionaux et Départementaux peut être signe de nouvelles ambitions.

La Région Occitanie prévoit dans son budget 2021 « une note verte pour chaque dépense ». Après l'adoption du Pacte vert en novembre dernier, la Région met en place un "budget vert" comportant une classification de ses dépenses entre favorable, neutre et défavorable au climat. L'objectif est de devenir Région à énergie positive.

Le Département de la Haute Garonne lance la réflexion sur « Vivre en symbiose avec notre écosystème ». Pour cela il développe des actions et financements autour d'un rapprochement de l'emploi et l'habitat, le développement des circuits courts et une consommation de produits alimentaires locaux et issus de l'agriculture biologique mais aussi le développement du télétravail et la création de tiers lieux. Il adopte également une politique sociale ambitieuse.

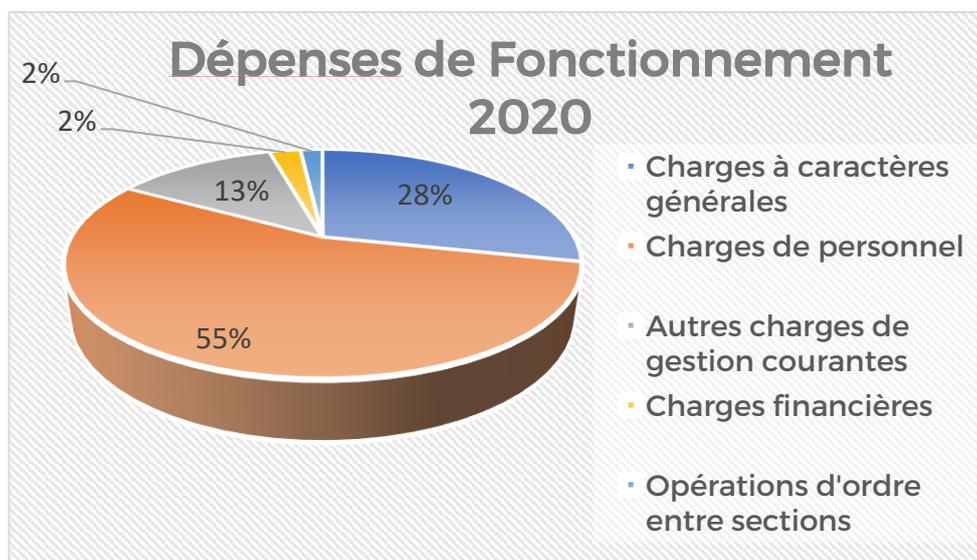
Pour son premier budget et dans ce contexte de relance économique, dont un volet essentiel repose sur l'investissement public local le Conseil municipal devra faire un choix sur ses orientations budgétaires 2021. Aussi, il est essentiel de faire un diagnostic de la santé financière de Verfeil pour pouvoir décider des opérations à mener pour l'avenir.

II. Situation de la commune de Verfeil

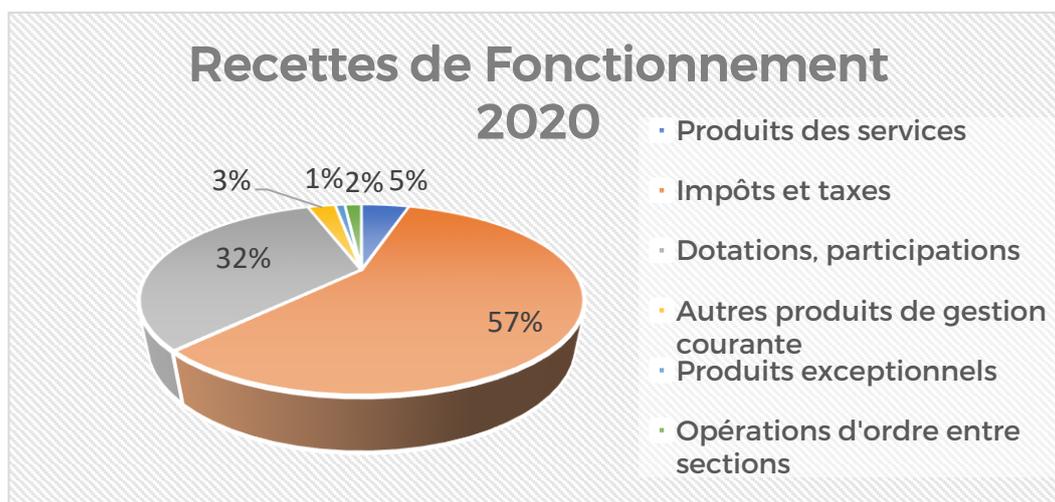
A. L'exécution budgétaire 2020

A la clôture des comptes la Commune dégage un excédent de fonctionnement de 461 863.63€ et un excédent d'investissement de 81 395.38€.

En section de fonctionnement (dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité) la dépense principale est constituée par la masse salariale (chapitre 012) qui représente 55% des dépenses de fonctionnement soit 1 580 470.18€ sur 2 883 234.69€.



Côté recettes se sont les impôts et taxes qui représentent la part la plus importante (chapitre 73) soit 1 917 036,01 € sur 3 345 098,32 € (57%).



En section d'investissement (dépenses et recettes liées à l'amélioration du patrimoine de la Collectivité) la dépense principale est liée aux dépenses d'équipements et d'études (chapitres 20, 21 et 23) pour un montant de 627 325,41 € puis vient le remboursement du capital d'emprunt (chapitre 16) pour un montant de 198 325,29 €.

Les dépenses d'équipements sont : **618 336,85€**

- Mur des poilus : 304 897.49€
- Travaux rénovation piscine : 85 889.52€
- Achats mobiliers et véhicules pour les ateliers et la Mairie : 71 147.40€
- Le columbarium : 39 336€
- Travaux et mobiliers aux écoles : 45 750.85€
- Restauration scolaire : 18 710.47€
- Sanitaires du boulodrome : 21 345.08€
- Gymnases : 17 517.21€
- Etude pour aménagement voie Piquetalen : 2 352€
- L'adressage des habitations (numérotation + nomination voies) : 2 900.86€
- Mobiliers associations : 4 510.32€

Les principales recettes d'investissement se trouvent dans le chapitre 10 regroupant le FCTVA (récupération de la TVA pour 16.404% sur des travaux d'équipement de 2018) pour 50 209,26 €, la Taxe d'Aménagement pour 133 043,97 € et l'excédent de fonctionnement pour 600 000€. Ensuite viennent les subventions liées à des travaux d'équipements 129 576,40 €.

B. La comparaison de 2016 à 2020

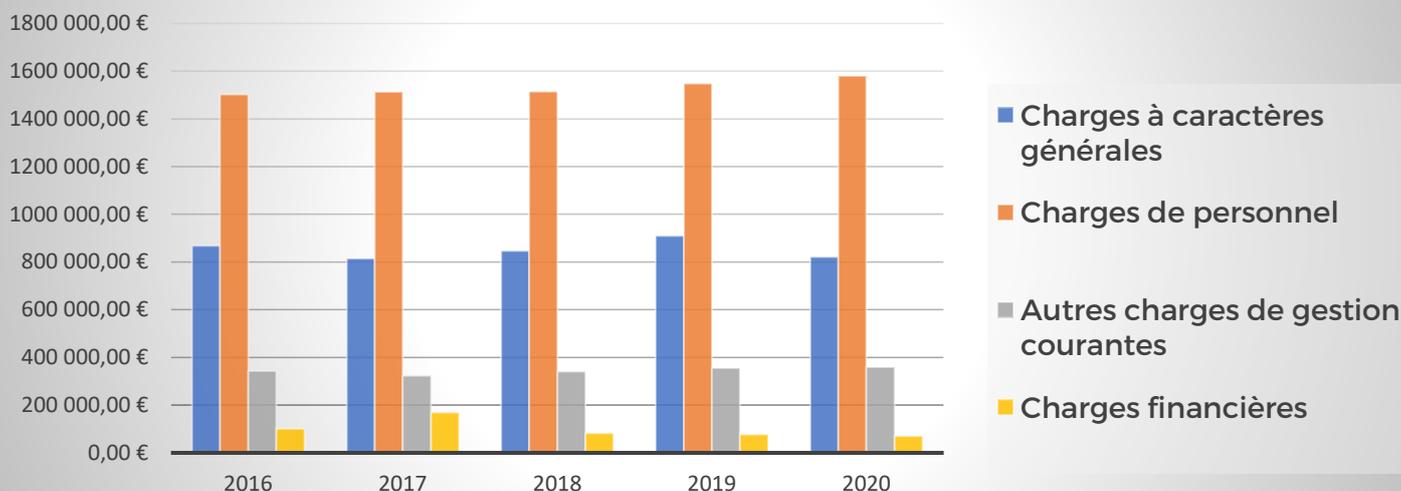
1. Section de fonctionnement

Sur cinq ans la clôture des comptes révèle des dépenses de fonctionnement stables et des recettes de fonctionnement en augmentation.

	2016	2017	2018	2019	2020
RF	3 257 119,39	3 509 861,23	3 449 201,22	3 518 748,27	3 345 098,32
DF	2 984 773,94	3 065 216,53	2 833 185,54	2 908 389,62	2 883 234,69
RESULTAT	272 345,45	444 644,70	616 015,68	610 358,65	461 863,63

On s'aperçoit que le résultat de clôture en 2020 dégage moins d'excédent que les deux dernières années. Ceci s'explique principalement par la situation sanitaire. Les recettes ont baissé de 5 % (piscine fermée, pas de marché durant la première période du confinement, école et restauration scolaire fermées) alors que les dépenses n'ont baissé que de 1% (moins de consommation électrique, de combustible, de denrées alimentaires).

Dépenses Principales de Fonctionnement

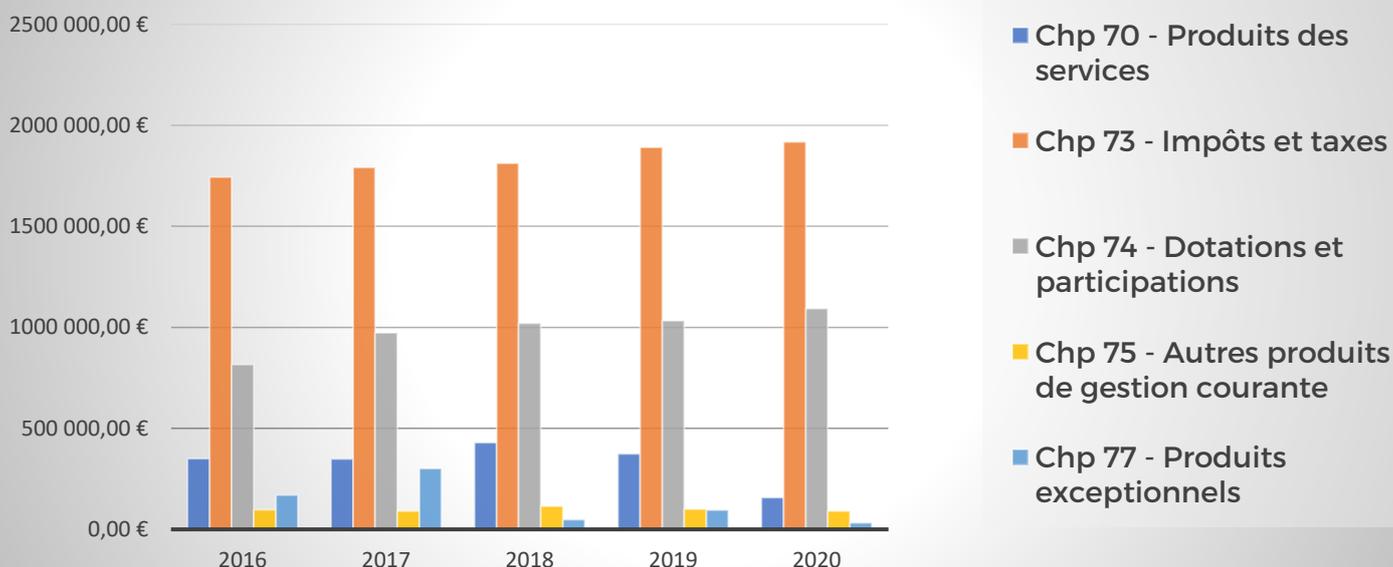


Cette analyse montre que les dépenses sont stables.

Les charges de personnel représentent le montant le plus important. La progression annuelle entre 1% et 2% correspond à l'évolution des carrières (Glissement Vieillesse Technicité = 2,5%),

Concernant les charges financières l'année 2017 est l'année du refinancement d'emprunt.

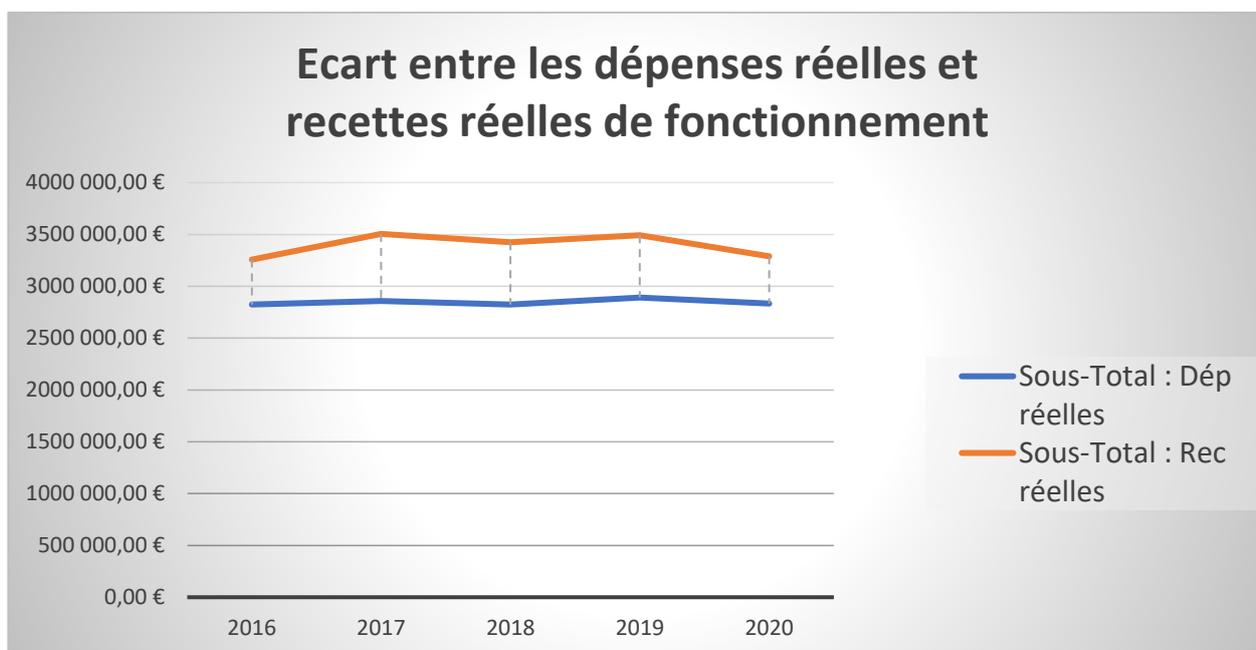
Recettes Principales de Fonctionnement



Cet histogramme montre que les deux recettes principales que sont les impôts et les dotations d'état restent stables voir augmentent un peu sur ces 5 années.

Le chapitre 70 a fait une chute en 2020 (-58%) dû à la fermeture des écoles et de la restauration scolaire donc moins de produits liés aux prestations de services, remboursement des frais par la C3G. Ouverture réduite de la piscine et du marché,

En 2017, on s'aperçoit une hausse des produits exceptionnels due à la vente d'un logement avenue des écoles.



Ce graphique montre une ligne des dépenses stable (entre 1 et 2% de variation) et une ligne des recettes plus en mouvement. Ainsi, on aperçoit un pic en 2017 qui correspond à la vente d'un immeuble avenue des écoles au Dentiste pour environ 200 000€.

Il est essentiel de conserver un écart suffisant entre ces courbes. Pour cela, il faut maîtriser les dépenses publiques (renégociation des contrats de maintenance, gestion des stocks, optimisation des trajets, gestion des RH...) mais également travailler sur les recettes avec la tarification des services et les impôts, principale ressource de la collectivité.

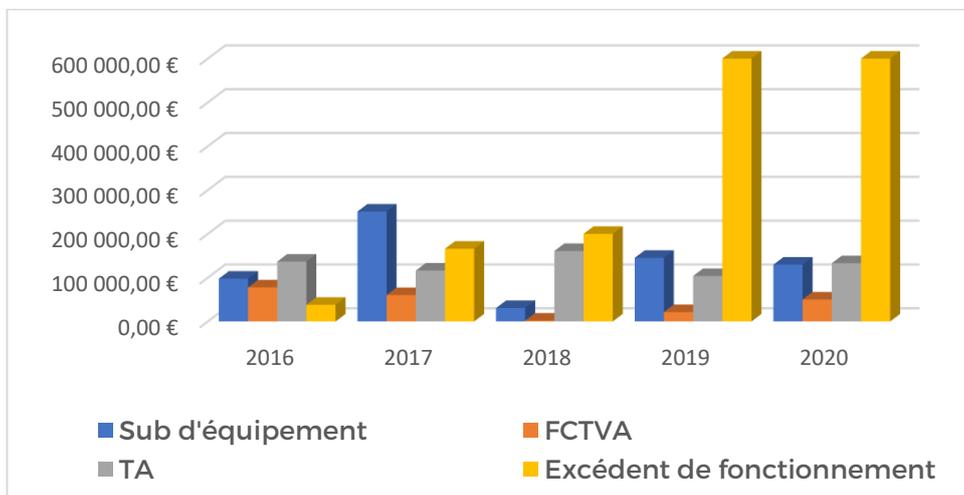
2. Section d'investissement

A la clôture des comptes :

	2016	2017	2018	2019	2020
RI	528 205,06	1 121 713,10	406 553,70	902 267,95	1 076 128,34
DI	645 217,22	690 199,14	641 288,59	708 798,47	994 732,96
RESULTAT	- 117 012,16	431 513,96	- 234 734,89	193 469,48	81 395,38

Ce tableau montre que la collectivité a une politique d'investissement ambitieuse qui augmente raisonnablement,

Cette politique est rendue possible grâce à la bonne gestion de la section de fonctionnement qui permet ainsi de dégager de l'épargne et réinvestir dans les travaux d'équipement, Mais aussi grâce à d'importantes subventions obtenues pour des projets urbains et de rénovations du patrimoine. Le graphique suivant montre le détail de ces recettes.



C. L'analyse des comptes administratifs de 2016 à 2020

1. L'épargne

		2016	2017	2018	2019	2020
Gestion	Résultat de Fonctionnement	272 345,45	444 644,70	616 015,68	610 358,65	461 863,63
	Résultat d'Investissement	-117 012,16	431 513,96	-234 734,89	193 469,48	81 395,38
	Epargne Brute*	275 128,52	509 403,36	596 613,74	598 570,23	452 494,85
	Epargne Nette**	-176 448,76	287 631,64	377 553,62	398 072,70	254 169,56
	Chapitre 012	1 502 971,94	1 512 770,44	1 514 762,74	1 548 500,79	1 580 470,18
	En % des DRF***	53%	53%	56%	54%	56%

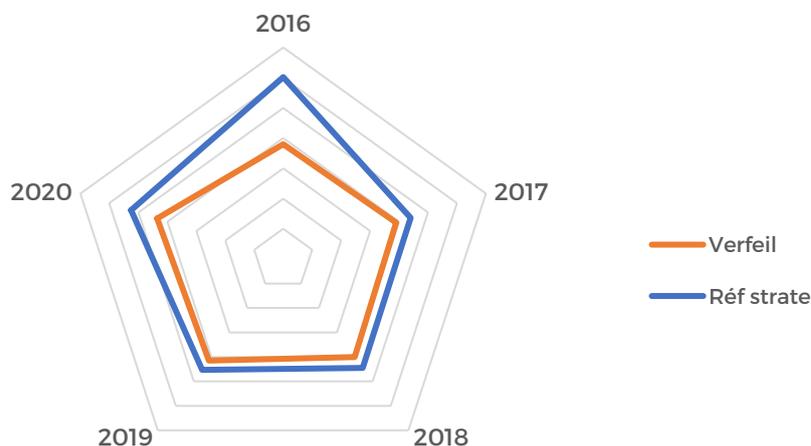
* **Epargne brute** = (recettes – dépenses) – intérêts de la dette

****Epargne nette** = épargne brute – capital d'emprunt

*** Les charges du personnel doivent être comprises **entre 50 et 58% des DRF** pour les communes de cette strate

2. La fiscalité

		2016	2017	2018	2019	2020
Fiscalité	Cpt 73111 (Taxes locales)	1 327 566,00	1 364 643,00	1 404 047,00	1 454 697,00	1 475 375,00
	Pression fiscale En €/hab	379,30	389,90	401,16	415,63	433,93



Bien que la **pression fiscale** sur Verfeil augmente depuis 2016, elle reste en dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate (3500/5000hab). De plus, depuis 2017 la Commune n'a voté aucune augmentation des taux.

3. La gestion de la dette

		2016	2017	2018	2019	2020
Dette	Capital restant dû	2 745 341,00	2 353 172,03	2 323 843,31	2 105 747,19	1 909 045,66
	Annuité*	490 210,29	319 468,17	304 750,02	279 959,57	271 739,18
	% des RRF**	15%	9%	9%	8%	8%
	Capacité de désendettement***	6	7	8	8	7

***Annuité** = capital (DI) + intérêts (DF)

** L'annuité de la dette ne doit pas dépasser **20% des RRF (rec. réelle de fonctionnement)**

***Calcul de la **capacité de désendettement** (capital restant dû/EB) donne le nombre d'années que la Commune mettrait à rembourser sa dette. **Les seuils d'alerte** sont : de 0 à 5 ans vert - de 5 à 10 ans orange - de 10 à 15 ans rouge et plus de 15 ans alerte maxi.

Concernant les emprunts :

- 3 prêts à renégocier dont la durée dépasse 2029
 - Taux 5,33% - Annuité : 23 163,78€ (extension groupe scolaire)
 - Taux 4,50% - Annuité : 28 115,29€ (ateliers municipaux)
 - Taux 4,30% - Annuité : 38 681,42€ (Gymnase)
- 2 prêts se terminant en 2027 et 2028 dont les taux sont élevés (+ de 4%)
- Extinction des autres prêts :
 - 2 en 2021 (annuité 33 195,69€)
 - 2 en 2022 (annuité 45 638,27€)
 - 1 en 2023 (annuité 749€)
 - 4 entre 2026 et 2028 (annuité 38 318,43€)

4. La trésorerie

		2016	2017	2018	2019	2020
Trésorerie	Au 1er janv.	178 049,29	295 382,58	1 005 541,24	1 186 822,03	1 390 650,16
	Au 31 déc.	605 744,25	761 188,80	803 727,60	984 278,96	1 076 154,38
	EGC*	-249 678,44	-49 177,49	623 519,38	783 392,09	972 870,98
	Nb de jour d'autonomie**	19	38	112	119	150

***excédent global de clôture** permet de montrer le besoin ou le surplus de trésorerie.

L'EGC doit correspondre à environ **45 jours d'autonomie

A l'analyse de ces comptes administratifs et au vue de ces résultats nous pouvons en conclure que la Commune a une gestion saine de ses finances. La Trésorerie est confortable pour permettre de financer certains projets sans le recours à l'emprunt immédiat.

Aussi, ces éléments vont permettre de réfléchir sur les orientations de 2021.

III. Les orientations budgétaires pour 2021

En cette année 2021 et au vu du contexte national, économique et politique, les élus des communes et intercommunalités ont l'opportunité de lancer leur mandature en 2021 dans un contexte de relance de l'économie, dont un volet essentiel repose sur l'investissement public local. Les collectivités peuvent y jouer un rôle central en engageant au plus vite leurs projets. C'est aussi un moyen pour que les transitions écologique et numérique se concrétisent rapidement. En dépit de toutes les inconnues et incertitudes qui se dressent, les collectivités devront être au rendez-vous de cette relance au service de leur territoire et de ses citoyens !

A- Les marges de manœuvre de la Commune

Avant de réfléchir sur les grandes orientations budgétaires de la Collectivité il est essentiel de faire un point sur les résultats de 2020 à reporter en 2021 permettant ainsi de réfléchir aux investissements à faire.

FONCTIONNEMENT	Résultat
Résultat 2020	+ 461 863,63
Résultat 2019 reporté en 2020	447 714,57
Résultat cumulé (en RF)	909 578,20
INVESTISSEMENT	Résultat
Résultat 2020	+ 81 395,38
Résultat 2019 reporté en 2020	342 935,59
Résultat cumulé (en RI)	424 330,97
RAR 2020	- 24 939,86
Besoin de financement	NON
AFFECTATION	Résultat
Somme disponible à affecter	909 578,20
Couverture du besoin - Titre de recette au cpt 1068 (RI)	500 000,00*
Report en RF au compte 002 du BP 2020	409 578,20

**Proposition de montant qui sera ensuite voté lors du BP, possibilité d'être modifié en fonction des choix faits en matière d'investissement*

De plus, à compter de 2021 et sur préconisation de la Cour de Comptes, la Commune va opter pour une gestion pluriannuelle de ses dépenses d'Investissement.

Ainsi, lorsque la Commune va voter des grands projets comme la réfection de l'église ST BLAISE ou encore la création d'un nouveau groupe scolaire cela se fera sous la forme d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Cet outil permet d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations. Si, avec un AP/CP, la collectivité s'engage juridiquement sur le montant global d'un programme, elle n'inscrit en crédit de paiement que les montants correspondant à ce qu'elle paie réellement chaque année. L'AP/CP suppose donc de se placer dans une logique pluriannuelle.

B- Propositions d'orientations budgétaires pour 2021

Il est proposé au Conseil en fonction de tout ce qui précède 4 grandes orientations en section d'investissement :

- **Mise en valeur et entretien du patrimoine bâti (1 045 500€)**
 - *Fossé du château : 525 000€*
 - *Eglise St Blaise (tranche ferme) : 250 000€*
 - *Toit Ecole Mater : 175 000€*
 - *Voirie (étude + Piquetalen) : 50 000€*
 - *Sécurisation bâtiments : 5 500€*
 - *Modification du PLU : 10 000€*

- **Environnement (212 860€)**
 - *Rénovation énergétique : 119 160€*
 - *Reconversion de la restauration scolaire en BIO : 68 700€*
 - *Dématérialisation : 25 000€*

- **Maintien des services publics de qualité (611 600€)**
 - *Achat foncier (SDIS et ECOLE) : 500 000€*
 - *MOE création nv groupe scolaire : 36 000€*
 - *Achats matériels CTM : 25 000€*
 - *Achats matériels pour télétravail : 9 600€*
 - *MOE pour rénovation bâtiment mairie : 36 000€*
 - *Numérotation des habitations et nomination des voies : 5 000€*

- **Politique sportive ambitieuse (110 400€)**
 - *Aménagement du Gymnase Daydé : 7 500€*
 - *Aménagement du Gymnase Lahore : 6 000€*
 - *Sécurisation des équipements des stades : 35 000€*
 - *Réfection du terrain de tennis : 7 000€*
 - *Sanitaire boulodrome : 1 500€*
 - *Aménagement et rénovation de la piscine (en continuité des travaux réalisés en 2020) : 43 400€*
 - *MOE vestiaire Rugby : 10 000€*

En section de fonctionnement, outre les dépenses obligatoires, il est proposé au Conseil :

- Mettre en place un système d'aide pour l'entretien des fossés mères ceci afin d'éviter les problèmes d'inondation dans certaines zones. Cette aide peut être imagée comme un pourcentage de participation de la Commune à des travaux réalisés par l'agriculteur avec un plafond d'aide à ne pas dépasser.
- Augmentation de la masse salariale de +4% afin de recruter du personnel pour mener à bien des projets de la collectivité (restauration collective BIO, mise en valeur de la collectivité...) et absorber le contrat d'apprentissage.
- Rénovation du parc « éclairage public » (environ 6 000€ par an).
- Renégocier des prêts donc prévoir une enveloppe en charge financière (chapitre 66)
- Afin de préserver le parc informatique et d'en optimiser l'utilisation en raison notamment de la mise en place du Télétravail, prévoir un contrat de maintenance informatique (environ 8 000€).
- En prévision de la reprise de certains lotissements prévoir des frais de notaire au chapitre 011.